



# Portrait lésionnel des jeunes travailleurs de 24 ans ou moins

2020

# **Portrait lésionnel des jeunes travailleurs de 24 ans ou moins**

2020

**Le document Portrait léSIONnel des jeunes travailleurs de 24 ans ou moins - 2020  
a été préparé par la Direction de la statistique et de l'information de gestion  
Direction générale de la comptabilité et de la gestion de l'information**

**Directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information**  
Julie Beausoleil

**Directrice de la statistique et de l'information de gestion**  
Nathalie Gaudet

**Responsables du projet et réalisation**  
Manon Demers et Jean-François Lachance

**Collaboration de l'Équipe des productions statistiques**  
Sylvie Blouin, chef d'équipe

**Collaboration de l'Équipe des études et analyses**  
Marie-Élise Paniagua Nolet, chef d'équipe  
Marlène Perreault

**Conception de la page couverture**  
Direction générale des communications

Reproduction autorisée avec mention de la source.

Pour tout renseignement sur les données présentées dans ce Portrait, s'adresser à la  
Direction de la statistique et de l'information de gestion  
Direction générale de la comptabilité et de la gestion de l'information  
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail  
C.P. 1200, Succursale Terminus  
Québec (Québec) G1K 7E2

© Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail du Québec, 2021  
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021  
ISBN 978-2-550-90687-2 (PDF)

Novembre 2021  
[www.cnesst.gouv.qc.ca](http://www.cnesst.gouv.qc.ca)

## Table des matières

<b>Informations générales et définitions .....</b>	<b>1</b>
<b>1 Données démographiques – 2020 .....</b>	<b>3</b>
<b>2 Population active et emplois durant les mois d'étude – 2020.....</b>	<b>4</b>
2.1 Population active durant les mois d'étude .....	4
2.2 Emploi durant les mois d'étude .....	6
<b>3 Lésions selon les secteurs et les professions – 2020 .....</b>	<b>8</b>
3.1 Lésions par groupe d'âge.....	8
3.2 Secteurs des emplois et des lésions chez les jeunes.....	9
3.3 Lésions selon la profession chez les jeunes.....	14
<b>4 Caractéristiques des lésions – 2020 .....</b>	<b>17</b>
4.1 Natures, sièges et types des lésions chez les jeunes .....	17
4.2 Proportion des lésions selon les jours indemnisés et lésions avec atteinte permanente .....	19
4.3 Mois de survenance des lésions .....	21
<b>5 Décès – 2020.....</b>	<b>23</b>
5.1 Évolution historique du nombre de décès chez les jeunes.....	23
5.2 Secteurs des emplois et des décès chez les jeunes .....	24
5.3 Circonstances des décès .....	25

## Informations générales et définitions<sup>1</sup>

### Lésions retenues pour le portrait lésionnel des jeunes de 2020

Les lésions de 2020 retenues dans ce portrait sont celles dont le dossier a été ouvert au cours de l'année 2020 et accepté au plus tard le 28 février 2021. Il s'agit d'accidents du travail ou de maladies professionnelles pour lesquels la plupart des informations, à moins d'indication contraire, ont été lues à cette date. La date d'observation des données étant de deux mois après la fin de l'année 2020, la maturité assez courte fait en sorte que certaines données vont continuer d'évoluer.

**Dans les portraits des jeunes antérieurs à 2010, les critères de sélection des lésions étaient différents de même que la maturité de certaines informations, telles que les jours indemnisés et les débours. Cela fait en sorte que des écarts peuvent apparaître avec les données publiées dans les versions précédentes.**

### Source des informations

Toutes les données concernant les lésions et les décès proviennent des différentes banques d'informations de la CNESST. Les données démographiques, de population active et d'emploi proviennent des tableaux de données de Statistique Canada, de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) ou d'Emploi-Québec. L'Enquête sur la population active est à la base de plusieurs d'entre elles.

### Définitions

#### Population active

La population active comprend les personnes civiles de 15 ans ou plus en emploi ou en chômage, ne vivant pas en institution. On entend ici par institution, par exemple, les centres de soins de longue durée (incluant les centres psychiatriques) ainsi que les centres de détention.

#### Emploi à temps plein ou à temps partiel

L'emploi à temps plein occupe des personnes qui travaillent habituellement 30 heures ou plus par semaine à leur emploi principal ou à un seul emploi, alors que l'emploi à temps partiel est habituellement de moins de 30 heures.

#### Étudiant

Un étudiant est une personne inscrite dans un établissement d'enseignement.

#### Mois d'étude

Les mois d'étude correspondent à la période habituelle de fréquentation scolaire, soit de janvier à avril ainsi que de septembre à décembre. Certaines estimations de Statistique Canada, présentées dans ce portrait, sont basées sur la moyenne de ces huit mois.

#### Emploi permanent ou temporaire

Un emploi permanent est un emploi dont la date de cessation n'est pas déterminée à l'avance. Un emploi temporaire est un emploi dont la date de cessation est prédéterminée ou qui se terminera dès qu'un projet déterminé aura pris fin.

---

1. Les définitions relatives aux données externes à la CNESST sont issues de Statistique Canada ou de l'Institut de la statistique du Québec. Il s'agit des définitions pour la population active, l'emploi à temps plein ou à temps partiel, la notion d'étudiant, les mois d'étude, l'emploi permanent ou temporaire, la couverture syndicale ainsi que les travailleurs autonomes ou employés.

### **Couverture syndicale**

Un travailleur est considéré avoir une couverture syndicale s'il est membre d'un syndicat ou, sans en être membre, s'il est couvert par une convention collective ou par un contrat de travail négocié par un syndicat.

### **Travailleurs autonomes ou employés**

Les travailleurs autonomes sont ceux et celles qui travaillent à leur propre compte. Les employés sont ceux et celles qui travaillent directement pour le compte d'un employeur.

### **Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)**

La répartition des emplois selon les secteurs (codes à deux chiffres) est présentée en fonction du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Ce système a été conçu par les organismes statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis. Statistique Canada a la responsabilité de le développer et de le modifier.

### **Durée d'indemnisation**

La durée d'indemnisation représente le nombre de jours pour lesquels la CNESST a versé des indemnités de remplacement du revenu (IRR).

### **Montants de débours**

Les montants de débours incluent les indemnités de remplacement du revenu, les indemnités pour préjudice corporel, les indemnités pour incapacité permanente et les indemnités de décès. Sont également inclus les frais d'assistance médicale et de réadaptation.

### **Travailleurs assimilés**

Le terme « travailleurs assimilés » se rapporte aux travailleurs dont les tâches effectuées sont semblables à celles des travailleurs dont le titre de l'emploi est mentionné dans le même groupe.

Ex. : manutentionnaires et travailleurs assimilés réfèrent à ceux dont le titre officiel de l'emploi est manutentionnaire, ainsi qu'aux travailleurs effectuant des tâches semblables, sans nécessairement détenir le titre officiel.

### **Lésion**

Blessure ou maladie qui surviennent par le fait ou à l'occasion d'un accident du travail, ou d'une maladie professionnelle, y compris la récurrence, la rechute ou l'aggravation (*Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*).

### **APIPP**

Ce sigle désigne l'atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique.

### **Troubles musculosquelettiques**

Les troubles musculosquelettiques regroupent de nombreuses pathologies des tissus mous (muscles, tendons, nerfs, etc.).

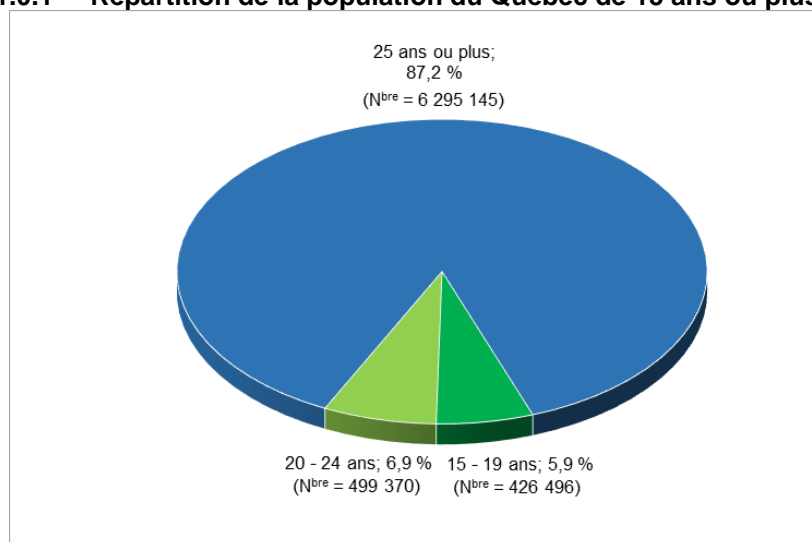
**NOTE : En raison de l'arrondissement des données, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des composantes. Dans tous les cas, la donnée réelle est présentée.**

## 1 Données démographiques<sup>2</sup> – 2020

Il y a 7,2 millions de personnes âgées de 15 ans ou plus dans la population québécoise en 2020. La population de 15 à 24 ans est d'environ 926 000 personnes, soit 12,8 % de ce nombre.

Selon les données de 2020, il y a 7,2 millions de personnes âgées de 15 ans ou plus dans la population du Québec. La part des jeunes de 15 à 19 ans (5,9 %) est légèrement inférieure à celle des 20 à 24 ans (6,9 %). Ensemble, le groupe des 15 à 24 ans représente 12,8 % de cette population.

### 1.0.1 Répartition de la population du Québec de 15 ans ou plus, 2020



Comparativement à il y a cinq ans, le nombre de personnes âgées de 15 à 19 ans, ainsi que celui des 20 à 24 ans ont connu une légère baisse (– 37 095 au total) alors que les 25 ans ou plus ont augmenté (+ 360 359). Selon les perspectives démographiques, la part des jeunes de 15 à 24 ans va poursuivre sa décroissance au cours des prochaines années, quoique celle-ci devrait se faire à un rythme plus lent.

### 1.0.2 Évolution de la proportion de jeunes chez les 15 ans et plus, 2015 et 2020

Âge	2015		2020	
	N <sup>b</sup> re	%	N <sup>b</sup> re	%
15 - 19 ans	437 584	6,3	426 496	5,9
20 - 24 ans	525 377	7,6	499 370	6,9
25 ans ou plus	5 934 786	86,0	6 295 145	87,2
<b>Total Québec</b>	<b>6 897 747</b>	<b>100,0</b>	<b>7 221 011</b>	<b>100,0</b>

### 1.0.3 Part du groupe des 15-24 ans chez les 15 ans ou plus selon les perspectives démographiques, 2016-2066

Groupe d'âge	Proportion (%)					
	2016	2026	2036	2046	2056	2066
15 à 19 ans	6,2	6,5	6,1	6,0	6,0	6,0
20 à 24 ans	7,5	6,5	7,0	6,7	6,5	6,7
<b>15 à 24 ans</b>	<b>13,7</b>	<b>13,0</b>	<b>13,2</b>	<b>12,7</b>	<b>12,5</b>	<b>12,7</b>
<b>25 ans ou plus</b>	<b>86,3</b>	<b>87,0</b>	<b>86,8</b>	<b>87,3</b>	<b>87,5</b>	<b>87,3</b>

Source : Perspectives démographiques de l'ISQ 2016-2066, scénario de référence.

2. Les données de cette section proviennent de l'Institut de la statistique du Québec et concernent le Québec.

## 2 Population active et emplois durant les mois d'étude<sup>3</sup> – 2020

En 2020, les deux tiers des jeunes de 15 à 24 ans sont dans la population active durant les mois d'étude (65,5 %), soit 596 300 jeunes. Ils représentent 13,3 % de l'ensemble de la population active.

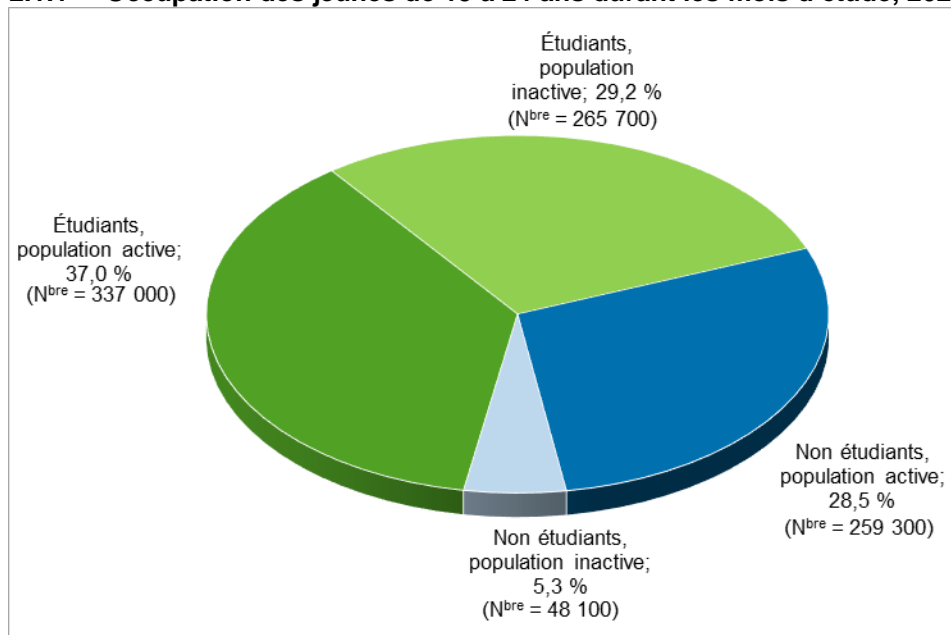
Plus d'un jeune sur deux de 15 à 19 ans fait partie de la population active durant les mois d'étude. Chez les 20 à 24 ans, cette proportion dépasse trois sur quatre.

### 2.1 Population active durant les mois d'étude

Durant les mois d'étude, les jeunes de 15 à 24 ans se répartissent presque entièrement parmi les trois groupes suivants :

- plus d'un jeune sur trois est étudiant en plus de faire partie de la population active (37,0 %) ;
- près de trois jeunes sur dix sont étudiants seulement (29,2 %) ;
- près de trois jeunes sur dix font partie de la population active sans être étudiants (28,5 %).

#### 2.1.1 Occupation des jeunes de 15 à 24 ans durant les mois d'étude, 2020



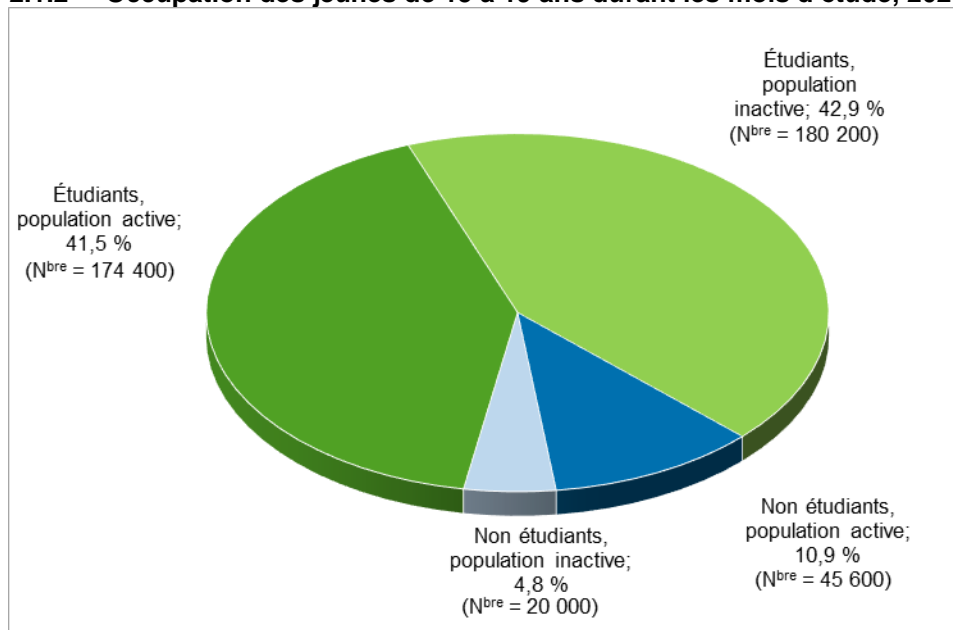
Parmi les jeunes :

- un peu plus de la moitié des 15 à 19 ans (52,4 %) font partie de la population active, alors que cette proportion monte à plus des trois quarts des 20 à 24 ans (76,8 %) ;
- une proportion de 84,4 % des 15 à 19 ans sont aux études, tandis qu'on en compte légèrement plus de la moitié (50,6 %) chez les 20 à 24 ans.

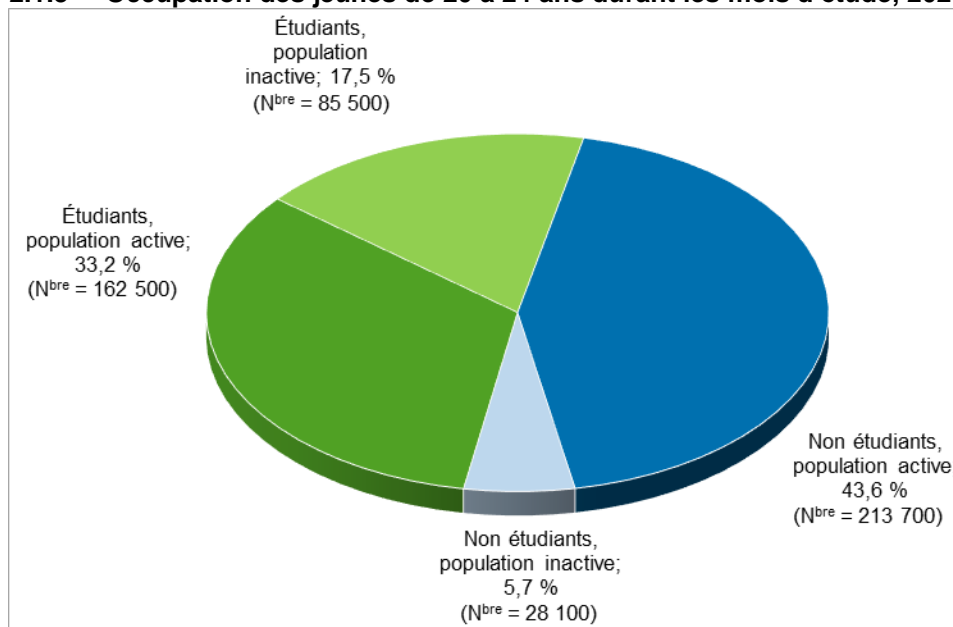
3. Les données de cette section proviennent d'extractions de Statistique Canada.



### 2.1.2 Occupation des jeunes de 15 à 19 ans durant les mois d'étude, 2020



### 2.1.3 Occupation des jeunes de 20 à 24 ans durant les mois d'étude, 2020



### 2.1.4 Occupation des jeunes de 15 à 24 ans durant les mois d'étude, 2020

Statut	Groupe d'âge		
	15 à 19 ans	20 à 24 ans	15 à 24 ans
	N <sup>bre</sup> (x 1 000)	N <sup>bre</sup> (x 1 000)	N <sup>bre</sup> (x 1 000)
Étudiants, population active	174,4	162,5	337,0
Étudiants, population inactive	180,2	85,5	265,7
Non étudiants, population active	45,6	213,7	259,3
Non étudiants, population inactive	20,0	28,1	48,1
<b>Total</b>	<b>420,2</b>	<b>489,9</b>	<b>910,1</b>

- En dehors des mois d'étude, le nombre moyen de personnes de 15 à 24 ans dans la population active augmente à 684 400, soit 14,8 % de plus qu'au cours des mois d'étude (596 300) ;
- La proportion de 15 à 24 ans au sein de la population active augmente à 15,0 % au cours des mois d'été, comparativement à 13,3 % au cours des mois d'étude.

### 2.1.5 Population active mensuelle par groupe d'âge, 2020

Mois	Groupe d'âge				
	15 à 24 ans		25 ans ou plus		Total
	N <sup>bre</sup> (x 1 000)	%	N <sup>bre</sup> (x 1 000)	%	N <sup>bre</sup> (x 1 000)
Janvier	619,8	13,7	3 888,1	86,3	4 507,9
Février	622,8	13,8	3 887,0	86,2	4 509,8
Mars	585,7	13,3	3 806,1	86,7	4 391,8
Avril	548,2	12,9	3 709,4	87,1	4 257,6
Mai	604,3	13,7	3 793,1	86,3	4 397,4
Juin	688,6	15,0	3 887,7	85,0	4 576,3
Juillet	720,0	15,6	3 885,4	84,4	4 605,4
Août	724,8	15,6	3 907,3	84,4	4 632,1
Septembre	623,9	13,7	3 930,7	86,3	4 554,6
Octobre	608,7	13,4	3 941,7	86,6	4 550,4
Novembre	599,3	13,3	3 919,7	86,7	4 519,0
Décembre	561,9	12,6	3 909,0	87,4	4 470,9
<b>Moy. Mois d'étude</b>	<b>596,3</b>	<b>13,3</b>	<b>3 874,0</b>	<b>86,7</b>	<b>4 470,3</b>
<b>Moy. Mois d'été</b>	<b>684,4</b>	<b>15,0</b>	<b>3 868,4</b>	<b>85,0</b>	<b>4 552,8</b>

## 2.2 Emploi durant les mois d'étude

*Les jeunes occupent environ 509 500 emplois, dont un peu plus de 60 % sont à temps partiel. Il s'agit d'une baisse d'emplois de 9,7 % vis-à-vis 2019.*

Durant les mois de l'année scolaire de 2020, les jeunes de 15 à 24 ans occupent 509 500 emplois. Il s'agit principalement d'emplois à temps partiel occupés par des étudiants (51,6 %) ou d'emplois à temps plein occupés par des jeunes qui ne sont pas aux études (34,4 %). Le nombre d'emplois occupés par les jeunes durant les mois d'études était de 564 400 en 2019<sup>4</sup>, ce qui signifie une baisse d'emplois de 9,7 % entre 2019 et 2020, les jeunes travailleurs faisant partie des populations davantage touchées par les confinements rendus nécessaires par l'arrivée de la COVID-19.

4. Statistique Canada a procédé à une révision des données de l'Enquête sur la population active, d'où la différence avec le nombre publié dans le rapport 2019 (550 800).

La situation des jeunes de 15 à 19 ans diffère de celle des 20 à 24 ans. Parmi les 15 à 19 ans, seulement 13,5 % des emplois sont à temps plein, comparativement à plus de la moitié (54,7 %) chez les 20 à 24 ans. Une forte proportion des emplois des jeunes de 15 à 19 ans sont des emplois à temps partiel occupés par des étudiants (76,8 %).

### 2.2.1 Situation des jeunes ayant un emploi durant les mois d'étude selon le groupe d'âge, 2020

Situation	Groupe d'âge					
	15 à 19 ans		20 à 24 ans		15 à 24 ans	
	N <sup>bre</sup> (x 1000)	%	N <sup>bre</sup> (x 1000)	%	N <sup>bre</sup> (x 1000)	%
Emploi temps plein - Étudiant	6,5	3,5	21,4	6,6	27,9	5,5
Emploi temps plein - Non étudiant	18,2	9,9	157,1	48,2	175,3	34,4
Emploi temps partiel - Étudiant	140,8	76,8	122,3	37,5	263,1	51,6
Emploi temps partiel - Non étudiant	17,9	9,8	25,3	7,8	43,2	8,5
<b>Total</b>	<b>183,4</b>	<b>100,0</b>	<b>326,1</b>	<b>100,0</b>	<b>509,5</b>	<b>100,0</b>

La différence de proportion des emplois à temps plein versus temps partiel se reflète dans les données relatives aux heures habituelles travaillées selon le groupe d'âge.

Avec une moyenne hebdomadaire estimée à 19,8 heures, les jeunes de 19 ans ou moins travaillent en moyenne moins d'heures que ceux de 20 à 24 ans, avec 29,2 heures. Quant aux personnes de 25 ans ou plus, elles travaillent en moyenne 36,2 heures par semaine. Le nombre d'heures travaillées par chacun des groupes est similaire depuis cinq ans.

### 2.2.2 Moyenne des heures habituelles travaillées selon le groupe d'âge, 2020

Période	Groupe d'âge			
	15 à 19 ans	20 à 24 ans	25 ans ou plus	Total
Hebdomadaire	19,8	29,2	36,2	34,8
Annuelle	1 030,6	1 523,9	1 887,3	1 812,2

Parmi les employés en 2020, 69,5 % des jeunes de 15 à 24 ans ont un emploi permanent, comparativement à 90,6 % pour les 25 ans et plus. Ces proportions sont stables depuis les 10 dernières années. Par ailleurs, 26,5 % des jeunes ont une couverture syndicale, alors que c'est le cas de 42,1 % des 25 ans ou plus. Depuis l'année 2002, ces proportions sont plutôt stables.

En 2020, 2,7 % des jeunes sont des travailleurs autonomes, alors qu'on en compte 17,0 % chez les 25 ans ou plus. Par ailleurs, 86,2 % des jeunes travaillent dans le secteur privé, comparativement à 71,3 % pour les 25 ans ou plus.

### 2.2.3 Situation des jeunes ayant un emploi selon le groupe d'âge, 2020

Caractéristique	Groupe d'âge			
	15 à 24 ans		25 ans ou plus	
	N <sup>bre</sup> (x 1000)	%	N <sup>bre</sup> (x 1000)	%
Statut permanent	342,6	69,5	2 813,9	90,6
Emploi syndiqué	130,5	26,5	1 305,8	42,1
Travailleur autonome	13,4	2,7	527,7	17,0
Secteur privé	425,0	86,2	2 215,2	71,3

Note: Les caractéristiques de l'emploi sont basées sur des données annuelles et non seulement durant les mois d'étude.

### 3 Lésions selon les secteurs et les professions – 2020

Malgré une baisse de 3,3 % au cours de la dernière année, le nombre de lésions chez les 24 ans ou moins est en hausse de 9,4 % depuis 2016.

En 2020, plus d'une lésion sur dix se produit chez les jeunes, soit environ 11 200 lésions.

#### 3.1 Lésions par groupe d'âge

De l'ensemble des lésions de 2020, les jeunes de 24 ans et moins en subissent plus d'une sur dix, soit un total de 11 168 lésions. Le groupe des 20 à 24 ans a subi près des trois quarts de ces lésions.

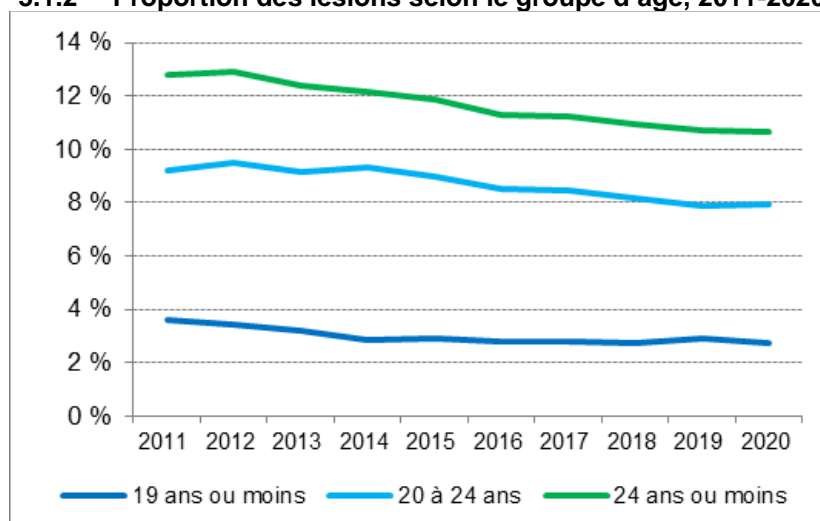
Entre 2019 et 2020, le nombre de lésions chez les 24 ans et moins a diminué de 3,3 %. Cette diminution est plus significative chez les 19 ans ou moins (- 7,3 %) que les 20 à 24 ans (- 1,8 %). Cette baisse survient cependant après trois années consécutives de hausse. En effet, de 2016 à 2020, il y a une recrudescence du nombre de lésions chez les 24 ans ou moins (+ 9,4 %). Ce phénomène touche davantage les jeunes de 19 ans ou moins (+ 14,2 %) que les jeunes de 20 à 24 ans (+ 7,8 %). Au cours de cette même période, le nombre de lésions a également augmenté chez les 25 ans ou plus (+ 16,7 %).

##### 3.1.1 Nombre de lésions selon le groupe d'âge, 2011 – 2020

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Groupe d'âge</b>	<b>Nombre</b>									
19 ans ou moins	3 291	3 072	2 846	2 505	2 532	2 518	2 663	2 852	3 102	2 875
20 à 24 ans	8 377	8 507	8 111	8 193	7 888	7 691	8 130	8 471	8 442	8 293
<b>24 ans ou moins</b>	<b>11 668</b>	<b>11 579</b>	<b>10 957</b>	<b>10 698</b>	<b>10 420</b>	<b>10 209</b>	<b>10 793</b>	<b>11 323</b>	<b>11 544</b>	<b>11 168</b>
25 ans ou plus	79 362	78 061	77 411	77 348	77 198	80 205	85 342	92 083	95 921	93 564
<b>Total</b>	<b>91 030</b>	<b>89 640</b>	<b>88 368</b>	<b>88 046</b>	<b>87 618</b>	<b>90 414</b>	<b>96 135</b>	<b>103 406</b>	<b>107 465</b>	<b>104 732</b>

Les lésions chez les 24 ans ou moins représentent 10,7 % de l'ensemble des lésions en 2020 comparativement à 12,8 % en 2011.

##### 3.1.2 Proportion des lésions selon le groupe d'âge, 2011-2020



Les données de l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) montrent que la même tendance est observée dans plusieurs provinces et territoires du Canada.

En 2020, la majorité des lésions découlent d'un accident du travail, tant chez les 24 ans ou moins (99,5 %) que chez les 25 ans ou plus (89,4 %).

Les 51 maladies professionnelles représentent 0,5 % des lésions chez les travailleurs de 24 ans ou moins en 2020. Cependant, elles représentent 10,6 % des lésions chez les travailleurs de 25 ans ou plus. Les hommes subissent 64,7 % des maladies chez les jeunes travailleurs. Les troubles musculosquelettiques ont engendré 58,8 % des maladies professionnelles chez les 24 ans ou moins, alors que chez les 25 ans ou plus, les surdités, pertes ou déficiences auditives représentent les quatre cinquièmes (79,9 %) des maladies.

### 3.1.3 Nombre de lésions selon la catégorie du dossier, le sexe et le groupe d'âge, 2020

Catégorie du dossier et sexe	Groupe d'âge								Total	
	19 ans ou moins		20 à 24 ans		24 ans ou moins		25 ans ou plus		N <sup>bre</sup>	%
	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%
<b>Accidents du travail</b>										
Femme	1 206	41,9	3 784	45,6	4 990	44,7	38 610	41,3	43 600	41,6
Homme	1 654	57,5	4 473	53,9	6 127	54,9	45 023	48,1	51 150	48,8
<b>Total</b>	<b>2 860</b>	<b>99,5</b>	<b>8 257</b>	<b>99,6</b>	<b>11 117</b>	<b>99,5</b>	<b>83 633</b>	<b>89,4</b>	<b>94 750</b>	<b>90,5</b>
<b>Maladies professionnelles</b>										
Femme	4	0,1	14	0,2	18	0,2	1 373	1,5	1 391	1,3
Homme	11	0,4	22	0,3	33	0,3	8 558	9,1	8 591	8,2
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>0,5</b>	<b>36</b>	<b>0,4</b>	<b>51</b>	<b>0,5</b>	<b>9 931</b>	<b>10,6</b>	<b>9 982</b>	<b>9,5</b>
<b>Lésions professionnelles</b>										
Femme	1 210	42,1	3 798	45,8	5 008	44,8	39 983	42,7	44 991	43,0
Homme	1 665	57,9	4 495	54,2	6 160	55,2	53 581	57,3	59 741	57,0
<b>Total</b>	<b>2 875</b>	<b>100,0</b>	<b>8 293</b>	<b>100,0</b>	<b>11 168</b>	<b>100,0</b>	<b>93 564</b>	<b>100,0</b>	<b>104 732</b>	<b>100,0</b>

## 3.2 Secteurs des emplois et des lésions chez les jeunes

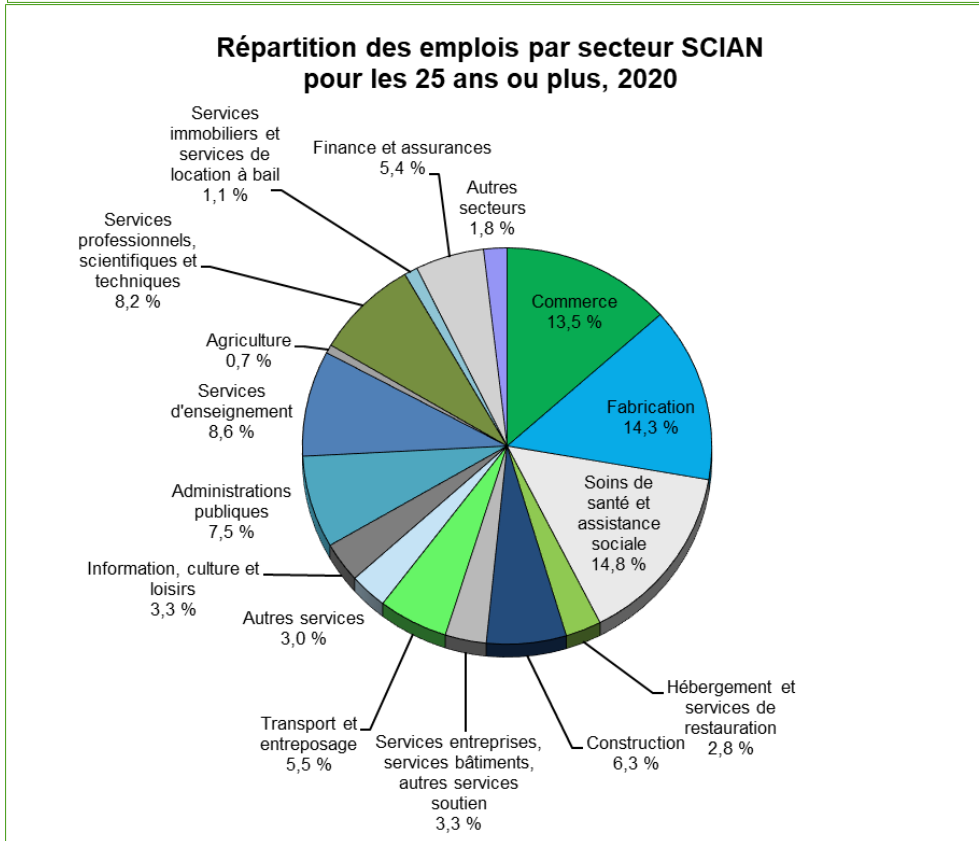
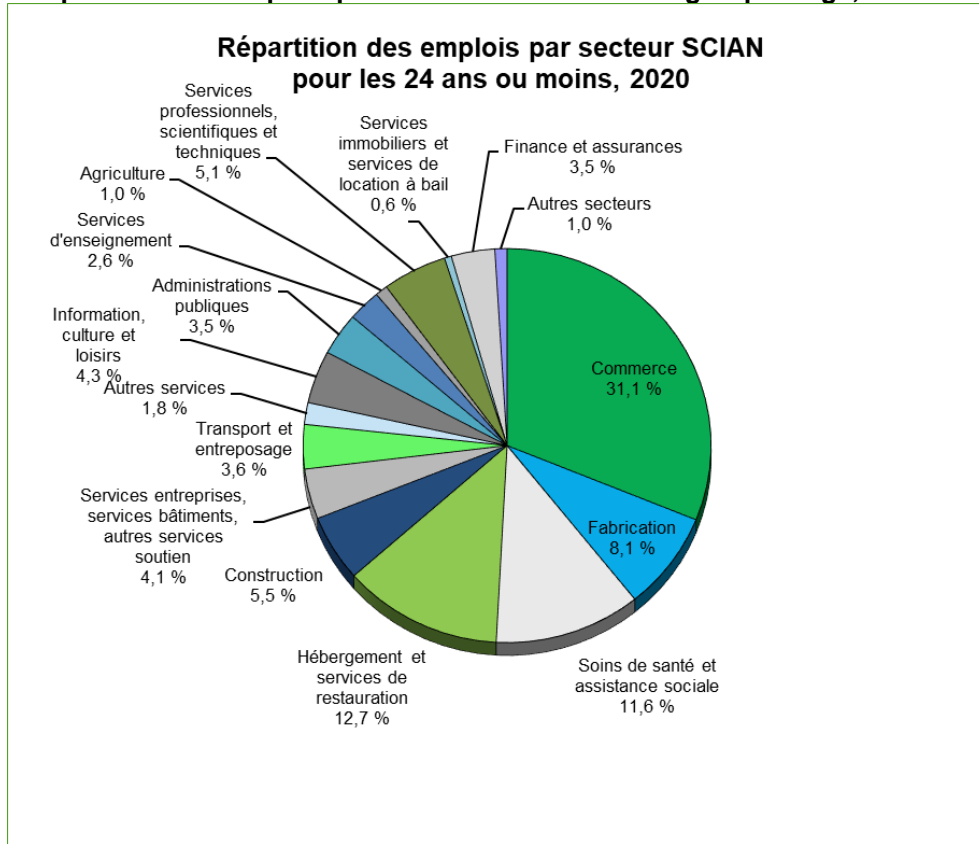
Les emplois occupés par des jeunes se trouvent principalement dans les secteurs du commerce, de l'hébergement et des services de restauration, des soins de santé et assistance sociale, de la fabrication ainsi que dans la construction.

C'est dans le secteur de la santé et de l'assistance sociale qu'on retrouve le plus de lésions chez les jeunes, et c'est également dans ce secteur qu'ils se blessent le plus pour un nombre de travailleurs équivalent.

En 2020, les cinq secteurs du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) où les jeunes sont plus nombreux à travailler regroupent 69,0 % des effectifs. Il s'agit, par ordre d'importance, du commerce, de l'hébergement et des services de restauration, des soins de santé et assistance sociale, de la fabrication et de la construction.

Trois de ces secteurs, soit les soins de santé et assistance sociale, la fabrication ainsi que le commerce, sont également ceux où l'on retrouve la majorité des travailleurs de 25 ans ou plus. Ensemble, ils regroupent 42,5 % des emplois.

### 3.2.1 Répartition des emplois par secteur SCIAN selon le groupe d'âge, 2020



Ces mêmes cinq secteurs regroupent 77,2 % des lésions chez les jeunes. Toutefois, l'ordre de grandeur est différent. En 2020, le secteur des soins de santé et de l'assistance sociale a été prépondérant (27,1 %), supplantant le commerce (18,8 %) et la fabrication (16,4 %), puis la construction (8,6 %) arrive en 4<sup>e</sup> position dépassant que l'hébergement et services de restauration (6,4 %). Parmi ces cinq secteurs, les soins de santé et assistance sociale (77,6 ‰) tout comme la fabrication (67,4 ‰) montrent des taux de lésions faisant plus du double de la moyenne chez les jeunes, qui s'établit à 32,6 lésions par 1 000 emplois en équivalent temps complet.

Tout comme chez les jeunes, un petit nombre de secteurs économiques rassemblent une part importante des lésions subies par les 25 ans ou plus : ensemble, les soins de santé et assistance sociale, la fabrication, le commerce et la construction concentrent 62,6 % des lésions dans ce groupe d'âge. Le taux de lésions dans le secteur de la santé et de l'assistance sociale (65,8 ‰) est aussi doublement plus fort que la moyenne des secteurs, mais demeure inférieur à celui des jeunes.

Le taux de lésions présente quelques autres différences entre les deux groupes d'âge. Chez les jeunes de 24 ans ou moins, l'agriculture, la construction ainsi que le secteur des autres services (qui comprend la réparation et l'entretien) ont aussi des taux de lésions grandement supérieurs au taux de lésions global chez les jeunes, soit de 55,0 ‰, 52,1 ‰ et 47,3 ‰ respectivement. Chez les 25 ans ou plus, le taux de lésions dans ces trois mêmes secteurs est largement inférieur à celui des jeunes, la différence dépassant 20 points dans l'agriculture et les autres services.

### 3.2.2 Répartition des lésions et taux de lésions par secteur SCIAN selon le groupe d'âge, 2020

Secteurs	Groupe d'âge			
	24 ans ou moins		25 ans ou plus	
	Lésions %	Taux lésions <sup>1</sup> ‰	Lésions %	Taux lésions <sup>1</sup> ‰
Soins de santé et assistance sociale	27,1	77,6	30,6	65,8
Commerce	18,8	20,1	8,7	20,6
Fabrication	16,4	67,4	16,1	35,9
Construction	8,6	52,1	7,1	35,8
Hébergement et services de restauration	6,4	16,7	1,8	19,7
Services entreprises, services bâtiments, autres services soutien	4,8	38,6	3,9	37,6
Transport et entreposage	3,9	35,7	5,0	28,8
Administrations publiques	2,8	26,6	4,4	18,4
Autres services	2,5	47,3	2,2	23,4
Agriculture <sup>3</sup>	1,6	55,0	0,7	34,0
Information, culture et loisirs	1,6	12,0	0,8	7,4
Services d'enseignement	1,3	16,7	3,7	13,8
Services professionnels, scientifiques et techniques	0,7	4,8	0,6	2,4
Services immobiliers et services de location à bail <sup>3</sup>	0,3	15,5	0,4	11,3
Finance et assurances	0,0	0,3	0,2	1,4
Autres secteurs <sup>2</sup>	1,2		1,3	
<b>Total partiel</b>	<b>97,9</b>	<b>32,6</b>	<b>87,4</b>	<b>27,8</b>
Secteur SCIAN non déterminé	2,1		12,6	
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>32,6</b>	<b>100,0</b>	<b>27,8</b>

<sup>1</sup> Le taux de lésions est le nombre de lésions d'un secteur divisé par le nombre d'emplois en ETC, multiplié par 1 000.

<sup>2</sup> Regroupe les secteurs Foresterie, exploitation forestière et activités de soutien à la foresterie, Pêche, chasse et piégeage, Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz et Services publics en raison de la faible précision des données sur l'emploi et les heures travaillées pour les 24 ans ou moins.

<sup>3</sup> Pour ces secteurs, les données sur l'emploi et les heures travaillées sont de faible précision pour les 24 ans ou moins.

Le nombre de lésions dans le secteur de la santé et des services sociaux chez les 24 ans ou moins, qui était de 1 508 en 2019, a littéralement doublé en 2020 pour atteindre 3 025. Les deux sous-secteurs les plus touchés par cette augmentation sont les hôpitaux et les établissements de soins infirmiers, qui comptaient ensemble pour la moitié des lésions subies par les 24 ans ou moins en 2019, mais qui cumulent maintenant 70,0 % des lésions chez les jeunes en 2020.

### 3.2.3 Nombre et pourcentage de lésions pour les Soins de santé et assistance sociale selon le sous-secteur et le groupe d'âge, 2020

Sous-secteurs	24 ans ou moins		25 ans ou plus	
	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%
Hôpitaux généraux et hôpitaux de soins chirurgicaux	1 302	43,0	10 166	35,5
Établissements de soins infirmiers	817	27,0	9 824	34,3
Établissements communautaires de soins pour personnes âgées	219	7,2	2 072	7,2
Autres <sup>1</sup>	687	22,7	6 565	22,9
<b>Total</b>	<b>3 025</b>	<b>100,0</b>	<b>28 627</b>	<b>100,0</b>

<sup>1</sup> Regroupe 13 sous-secteurs des soins de santé et assistance sociale ayant tous moins de 5 % de lésions chez les 24 ans et moins.

Dans le commerce, ce sont les épiceries qui comptent la plus grande part de lésions chez les jeunes avec un peu plus du quart (25,4 %) en 2020. La répartition est plus uniforme entre les quatre principaux sous-secteurs du commerce chez les 25 ans ou plus, dont la plus grande proportion n'est que de 16,7 %, soit pour les épiceries également.

### 3.2.4 Nombre et pourcentage de lésions pour le Commerce selon le sous-secteur et le groupe d'âge, 2020

Sous-secteurs	24 ans ou moins		25 ans ou plus	
	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%
Épiceries	535	25,4	1 362	16,7
Autres magasins de marchandises diverses	360	17,1	1 066	13,0
Marchands de matériaux et fournitures de construction	298	14,2	898	11,0
Grossistes-marchands de produits alimentaires	179	8,5	908	11,1
Autres <sup>1</sup>	732	34,8	3 937	48,2
<b>Total</b>	<b>2 104</b>	<b>100,0</b>	<b>8 171</b>	<b>100,0</b>

<sup>1</sup> Regroupe 34 sous-secteurs du commerce ayant tous moins de 5 % de lésions chez les 24 ans et moins.

Dans le secteur de la fabrication, la répartition des lésions est relativement similaire entre les 24 ans ou moins et les 25 ans ou plus, si ce n'est que les quatre sous-secteurs générant les plus grands nombres de lésions représentent une plus grande part de l'ensemble des lésions chez les jeunes (39,1 %) que chez les 25 ans ou plus (29,7 %). Le sous-secteur de la fabrication de viande est le seul à cumuler plus de 15 % de l'ensemble des lésions du secteur fabrication.



### 3.2.5 Nombre et pourcentage de lésions pour la *Fabrication* selon le sous-secteur et le groupe d'âge, 2020

Sous-secteurs	24 ans ou moins		25 ans ou plus	
	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%
Fabrication de produits de viande	367	20,1	2 410	16,0
Fabrication d'autres produits en bois	129	7,1	713	4,7
Scieries et préservation du bois	111	6,1	525	3,5
Fabrication de produits en plastique	108	5,9	829	5,5
Fabrication de produits d'architecture et d'éléments de charpentes métalliques	84	4,6	714	4,7
Fabrication de produits laitiers	59	3,2	344	2,3
Ateliers d'usinage, fabrication de produits tournés, de vis, d'écrous et de boulons	55	3,0	467	3,1
Autres <sup>1</sup>	914	50,0	9 090	60,2
<b>Total Fabrication</b>	<b>1 827</b>	<b>100,0</b>	<b>15 092</b>	<b>100,0</b>

<sup>1</sup> Regroupe 64 sous-secteurs de la fabrication ayant tous moins de 3 % de lésions chez les 24 ans et moins.

Dans le secteur de la construction, la répartition des lésions est relativement similaire entre les 24 ans ou moins et les 25 ans ou plus. C'est la construction résidentielle qui regroupe le plus grand nombre de lésions avec environ un tiers pour les deux groupes d'âge.

### 3.2.6 Nombre et pourcentage de lésions pour la *Construction* selon le sous-secteur et le groupe d'âge, 2020

Sous-secteurs	24 ans ou moins		25 ans ou plus	
	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%
Construction résidentielle	347	36,3	2 073	31,2
Entrepreneurs en installation d'équipements techniques	220	23,0	1 867	28,1
Entrepreneurs en travaux de fondations, de structure, et d'extérieur de bâtiment	214	22,4	1 335	20,1
Construction de routes, de rues et de ponts	83	8,7	683	10,3
Autres entrepreneurs spécialisés	51	5,3	228	3,4
Autres <sup>1</sup>	40	4,2	458	6,9
<b>Total</b>	<b>955</b>	<b>100,0</b>	<b>6 644</b>	<b>100,0</b>

<sup>1</sup> Regroupe 2 sous-secteurs de la construction ayant moins de 5 % de lésions chez les 24 ans et moins.

Dans le secteur hébergement et restauration, c'est visiblement dans la restauration que survient la majorité des lésions chez les jeunes (89,0 %). Chez les 25 ans ou plus, la restauration compte aussi pour plus de la moitié des lésions, mais on en trouve aussi un nombre non négligeable dans l'hébergement, tandis que ce sous-secteur n'est pas aussi problématique chez les jeunes.

### 3.2.7 Nombre et pourcentage de lésions pour l'*Hébergement et restauration* selon le sous-secteur et le groupe d'âge, 2020

Sous-secteurs	24 ans ou moins		25 ans ou plus	
	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%
Restaurants à service complet et établissements de restauration à service restreint	633	89,0	1 045	63,6
Hébergement des voyageurs	43	6,0	331	20,1
Autres <sup>1</sup>	35	4,9	268	16,3
<b>Total</b>	<b>711</b>	<b>100,0</b>	<b>1 644</b>	<b>100,0</b>

<sup>1</sup> Regroupe 3 sous-secteurs de l'hébergement et de la restauration ayant tous moins de 5 % de lésions chez les 24 ans et moins.

### 3.3 Lésions selon la profession chez les jeunes

Les professions pour lesquelles on retrouve le plus grand nombre de lésions chez les jeunes sont le personnel médical (23,2 %) et les travailleurs spécialisés dans les services (14,0 %).

En 2020, les jeunes de 24 ans ou moins qui sont victimes de lésions ont des professions variées. Les lésions ont été plus nombreuses chez le personnel médical (23,2 %); viennent ensuite les travailleurs spécialisés dans les services (14,0 %), les manutentionnaires et travailleurs assimilés (10,2 %) ainsi que le personnel administratif (10,1 %) qui regroupent 57,5 % des lésions pour lesquelles la profession du travailleur est connue. Chez les 25 ans ou plus, ces professions regroupent 50,6 % des lésions. Enfin, chez les 19 ans ou moins, on retrouve relativement peu de lésions pour le personnel médical; ce sont plutôt les travailleurs spécialisés dans les services qui présentent la proportion la plus importante avec 18,1 % de leurs lésions.

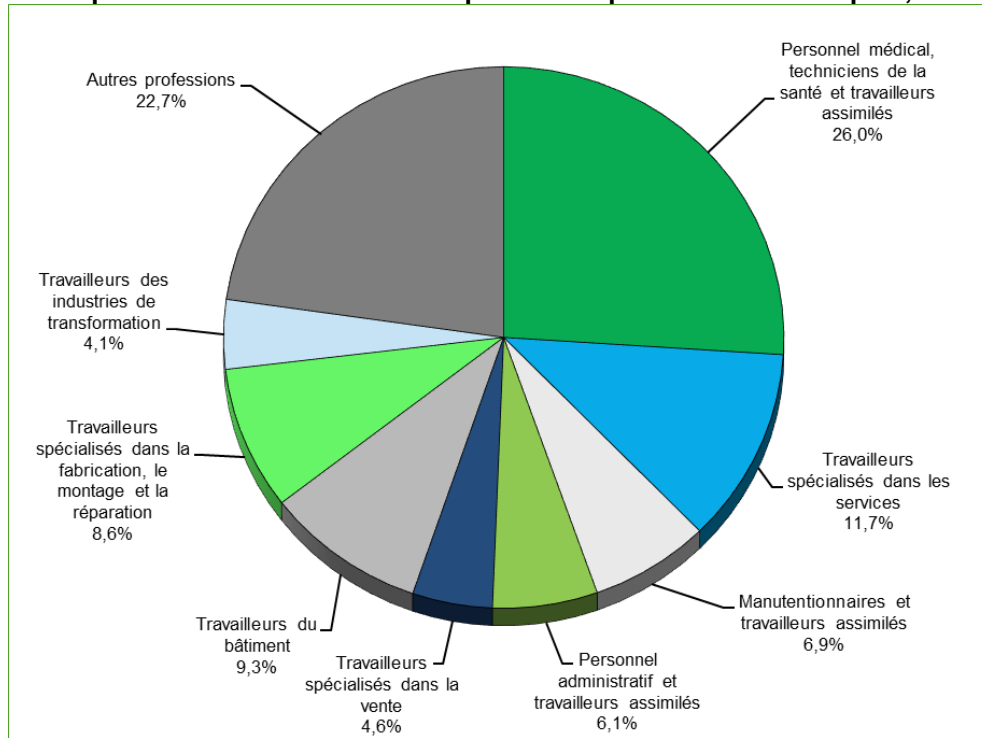
#### 3.3.1 Nombre de lésions selon la profession et le groupe d'âge, 2020

Catégorie du dossier et sexe	Groupe d'âge								Total	
	19 ans ou moins		20 à 24 ans		24 ans ou moins		25 ans ou plus		N <sup>bre</sup>	%
	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%
Personnel médical, techniciens de la santé et travailleurs assimilés	320	12,7	1 972	26,8	2 292	23,2	21 475	26,0	23 767	25,7
Travailleurs spécialisés dans les services <sup>1</sup>	457	18,1	927	12,6	1 384	14,0	9 620	11,7	11 004	11,9
Manutentionnaires et travailleurs assimilés <sup>2</sup>	316	12,5	696	9,4	1 012	10,2	5 705	6,9	6 717	7,3
Personnel administratif et travailleurs assimilés <sup>2</sup>	397	15,7	598	8,1	995	10,1	4 998	6,1	5 993	6,5
Travailleurs spécialisés dans la vente	342	13,6	504	6,8	846	8,6	3 818	4,6	4 664	5,0
Travailleurs du bâtiment	117	4,6	683	9,3	800	8,1	7 664	9,3	8 464	9,2
Travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation	128	5,1	582	7,9	710	7,2	7 070	8,6	7 780	8,4
Travailleurs des industries de transformation	154	6,1	288	3,9	442	4,5	3 417	4,1	3 859	4,2
Autres professions	290	11,5	1 121	15,2	1 411	14,3	18 777	22,7	20 188	21,8
<b>Total partiel</b>	<b>2 521</b>	<b>100,0</b>	<b>7 371</b>	<b>100,0</b>	<b>9 892</b>	<b>100,0</b>	<b>82 544</b>	<b>100,0</b>	<b>92 436</b>	<b>100,0</b>
Profession non codée	354		922		1 276		11 020		12 296	
<b>Total</b>	<b>2 875</b>		<b>8 293</b>		<b>11 168</b>		<b>93 564</b>		<b>104 732</b>	

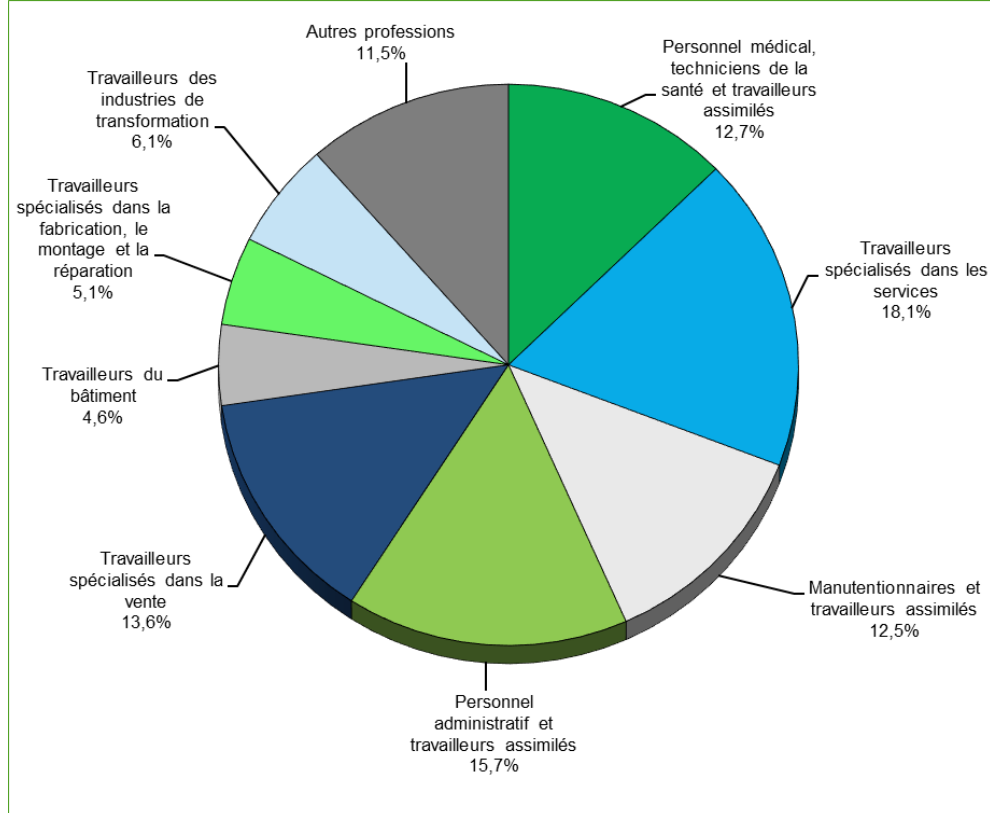
<sup>1</sup> Inclut serveurs, chefs et cuisiniers, concierges, policiers, pompiers, coiffeurs, etc.

<sup>2</sup> Travailleurs assimilés : travailleurs dont la profession est semblable ou apparentée.

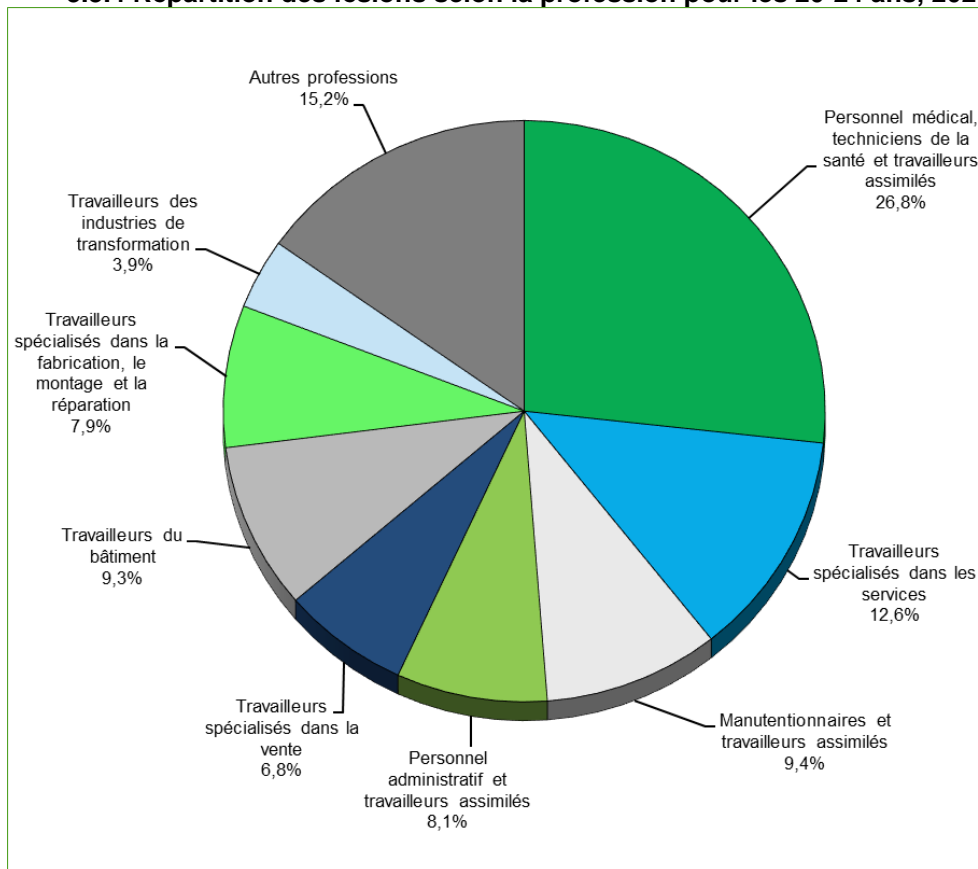
### 3.3.2 Répartition des lésions selon la profession pour les 25 ans ou plus, 2020



### 3.3.3 Répartition des lésions selon la profession pour les 19 ans ou moins, 2020



### 3.3.4 Répartition des lésions selon la profession pour les 20-24 ans, 2020



## 4 Caractéristiques des lésions – 2020

### 4.1 Natures, sièges et types des lésions chez les jeunes

Chez les jeunes :

- Les blessures au dos<sup>5</sup> représentent plus de 20 % des lésions;
- Les amputations entraînent la plus longue durée d'indemnisation, soit 82 jours en moyenne.
- Trois lésions sur 10 sont causées par des contacts avec des objets ou de l'équipement;
- Trois lésions sur 10 sont causées par des réactions du corps et par des efforts;

Les jeunes travailleurs se blessent le plus souvent au dos, ce qui représente 20,6 % de leurs lésions. Les deux blessures qui suivent, en importance, sont une entorse, une foulure ou une déchirure aux membres inférieurs, et une coupure ou une lacération aux membres supérieurs avec respectivement 8,7 % et 6,0 % des lésions.

Les blessures au dos sont un peu plus fréquentes chez les 20-24 ans (21,6 %) que chez les 19 ans ou moins (17,9 %), mais ces derniers subissent davantage tous les autres types de lésions touchant les membres, que ce soit inférieurs ou supérieurs, que les 20-24 ans.

Dans leur ensemble, les troubles musculosquelettiques<sup>6</sup> cumulent 2 690 lésions (24,1 %) chez les 24 ans ou moins et 22 862 lésions (24,4 %) chez les 25 ans ou plus.

#### 4.1.1 Fréquence des lésions selon la nature, le siège et l'âge, 2020

Nature et siège de la lésion	19 ans ou moins		20-24 ans		24 ans ou moins		25 ans ou plus	
	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%
Blessure au dos	514	17,9	1 791	21,6	2 305	20,6	18 716	20,0
Entorse, foulure, déchirure aux membres inférieurs	265	9,2	704	8,5	969	8,7	6 676	7,1
Coupure, lacération aux membres supérieurs	234	8,1	435	5,2	669	6,0	2 621	2,8
Entorse, foulure, déchirure aux membres supérieurs	110	3,8	280	3,4	390	3,5	2 480	2,7
Fracture aux membres supérieurs	107	3,7	265	3,2	372	3,3	2 322	2,5
Ecchymose, contusion aux membres supérieurs	124	4,3	229	2,8	353	3,2	1 573	1,7
Ecchymose, contusion aux membres inférieurs	130	4,5	221	2,7	351	3,1	1 650	1,8
Autres, non codés ou non classés	1 391	48,4	4 368	52,7	5 759	51,6	57 526	61,5
<b>Total</b>	<b>2 875</b>	<b>100,0</b>	<b>8 293</b>	<b>100,0</b>	<b>11 168</b>	<b>100,0</b>	<b>93 564</b>	<b>100,0</b>
Troubles musculosquelettiques	625	21,7	2 065	24,9	2 690	24,1	22 862	24,4

En moyenne, les jeunes travailleurs reçoivent des indemnités pendant 36 jours pour une lésion dont le dossier a été ouvert en 2020 et accepté avant le 1<sup>er</sup> mars 2021, soit un nombre inférieur à la moyenne de jours indemnisés pour les travailleurs de 25 ans ou plus, qui est de 48 jours. Cette moyenne est de 33 jours pour les travailleurs de 19 ans ou moins et de 37 jours pour les travailleurs âgés de 20 à 24 ans. Parmi les lésions les plus fréquentes, les fractures aux membres supérieurs et les blessures au dos ont les moyennes de jours indemnisés les plus longues, avec respectivement 56 et 43 jours. À l'inverse, les ecchymoses et contusions aux membres, que ce soit supérieurs ou inférieurs, ainsi que les coupures et lacérations aux membres supérieurs, ont des moyennes inférieures.

Le classement de ces types de lésions selon les débours est le même que celui de la moyenne des jours indemnisés. Le montant moyen des débours de 5 400 \$ pour les fractures aux membres supérieurs est le plus élevé; viennent ensuite les blessures au dos (4 347 \$), qui entraînent aussi des débours moyens plus élevés que la moyenne de 3 562 \$ par lésion pour l'ensemble des travailleurs de 24 ans ou moins. Les

5. Les lésions considérées ici sont les affections vertébrales telles que : entorse, hernie discale, fracture, ligamentite, lombalgie. Elles excluent les blessures superficielles telles que les plaies et les brûlures.

6. Les troubles musculosquelettiques regroupent de nombreuses pathologies des tissus mous (muscles, tendons, nerfs ...).

montants moyens des débours pour les entorses, foulures et déchirures se tiennent dans la moyenne, tandis que les trois autres types de lésions montrent des moyennes de débours inférieures à 2 700 \$.

#### 4.1.2 Répartition des lésions les plus fréquentes (nombre, moyenne de jours indemnisés, débours moyens) selon le type de lésion et le groupe d'âge, 2020

Type de lésion	Groupe d'âge											
	19 ans ou moins			20 à 24 ans			24 ans ou moins			25 ans ou plus		
	N <sup>bre</sup> lésions	N <sup>bre</sup> moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	N <sup>bre</sup> lésions	N <sup>bre</sup> moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	N <sup>bre</sup> lésions	N <sup>bre</sup> moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	N <sup>bre</sup> lésions	N <sup>bre</sup> moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)
Blessure au dos	514	37	3 190	1 791	44	4 679	2 305	43	4 347	18 716	60	7 306
Entorse, foulure, déchirure aux membres inférieurs	265	35	2 648	704	39	3 880	969	38	3 543	6 676	57	6 956
Coupure, lacération aux membres supérieurs	234	26	2 536	435	25	2 644	669	26	2 606	2 621	29	3 486
Entorse, foulure, déchirure aux membres supérieurs	110	27	2 338	280	43	4 213	390	39	3 684	2 480	55	6 631
Fracture aux membres supérieurs	107	61	5 090	265	55	5 525	372	56	5 400	2 322	72	8 686
Ecchymose, contusion aux membres supérieurs	124	20	1 700	229	18	1 675	353	19	1 684	1 573	34	3 925
Ecchymose, contusion aux membres inférieurs	130	16	1 349	221	32	3 039	351	26	2 413	1 650	35	3 935
<b>Ensemble des lésions</b>	<b>2 875</b>	<b>33</b>	<b>2 771</b>	<b>8 293</b>	<b>37</b>	<b>3 837</b>	<b>11 168</b>	<b>36</b>	<b>3 562</b>	<b>93 564</b>	<b>48</b>	<b>6 126</b>

En 2020, les 65 lésions ayant des amputations comme conséquence sont celles dont la moyenne de jours indemnisés est la plus élevée, soit 82 jours, suivies des fractures, avec 62 jours. Les blessures au dos se classent en troisième place, avec une moyenne de 43 jours indemnisés. Ces trois types de lésions les plus graves rassemblent 27,0 % de l'ensemble des lésions chez les travailleurs de 24 ans ou moins; les jeunes hommes en sont victimes dans une proportion de 60,6 %.

#### 4.1.3 Répartition des lésions dont la durée moyenne d'indemnisation est la plus élevée (nombre, moyenne de jours, débours moyens) selon la nature de la lésion et le sexe chez les jeunes de 24 ans ou moins, 2020

Nature de la lésion	Sexe								
	Homme			Femme			Total		
	N <sup>bre</sup> lésions	N <sup>bre</sup> moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	N <sup>bre</sup> lésions	N <sup>bre</sup> moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	N <sup>bre</sup> lésions	N <sup>bre</sup> moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)
Amputation	60	81	10 126	5	97	7 083	65	82	9 892
Blessure au dos	1 240	39	4 010	1 065	47	4 739	2 305	43	4 347
Fracture	526	61	6 259	119	67	5 158	645	62	6 056
<b>Ensemble des lésions</b>	<b>6 160</b>	<b>37</b>	<b>3 810</b>	<b>5 008</b>	<b>35</b>	<b>3 258</b>	<b>11 168</b>	<b>36</b>	<b>3 562</b>

Les lésions causées par une réaction du corps et par des efforts représentent 30,1 % des lésions (3 367) chez les travailleurs de 24 ans ou moins; viennent ensuite les contacts avec des objets ou de l'équipement dans une proportion de 30,0 % (3 346 lésions). Les trois autres genres d'accident ou d'exposition les plus importants, présentés dans le tableau, comptent respectivement pour 18,2 %, 11,7 % et 4,1 % des lésions chez les travailleurs âgés de 24 ans ou moins.

Parmi les lésions les plus fréquentes, trois types d'accidents entraînent une moyenne de jours indemnisés plus élevée que celle de 36 jours pour l'ensemble des lésions. Ce sont les chutes, avec une moyenne de 53 jours indemnisés, les voies de fait et actes violents, avec 51 jours et les réactions du corps et efforts, avec 42 jours.

Le classement des lésions en fonction du montant de débours moyen est semblable à la moyenne de jours indemnisés : les chutes dominent, avec des débours moyens de 5 068 \$. Les voies de fait et actes violents se classent en deuxième position, avec 4 559 \$ et les réactions du corps et les efforts suivent, à 4 164 \$.

#### 4.1.4 Répartition des lésions les plus fréquentes (nombre, moyenne de jours, débours moyens) selon le genre d'accident ou d'exposition et le groupe d'âge, 2020

Genre d'accident ou d'exposition	Groupe d'âge											
	19 ans ou moins			20 à 24 ans			24 ans ou moins			25 ans ou plus		
	N <sup>bre</sup> lésions	N <sup>bre</sup> moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	N <sup>bre</sup> lésions	N <sup>bre</sup> moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	N <sup>bre</sup> lésions	N <sup>bre</sup> moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	N <sup>bre</sup> lésions	N <sup>bre</sup> moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)
Réaction du corps et efforts	811	36	2 922	2 556	44	4 558	3 367	42	4 164	28 641	62	7 493
Contacts avec des objets ou de l'équipement	1 105	31	2 764	2 241	33	3 482	3 346	33	3 245	16 111	44	5 513
Exposition à des substances ou des environnements nocifs	369	14	983	1 663	16	1 545	2 032	16	1 443	26 023	17	2 593
Chutes	346	47	3 849	958	56	5 508	1 304	53	5 068	13 643	75	9 189
Voies de fait et actes violents	80	62	4 270	380	48	4 620	460	51	4 559	2 956	90	9 755
<b>Ensemble des lésions</b>	<b>2 875</b>	<b>33</b>	<b>2 771</b>	<b>8 293</b>	<b>37</b>	<b>3 837</b>	<b>11 168</b>	<b>36</b>	<b>3 562</b>	<b>93 564</b>	<b>48</b>	<b>6 126</b>

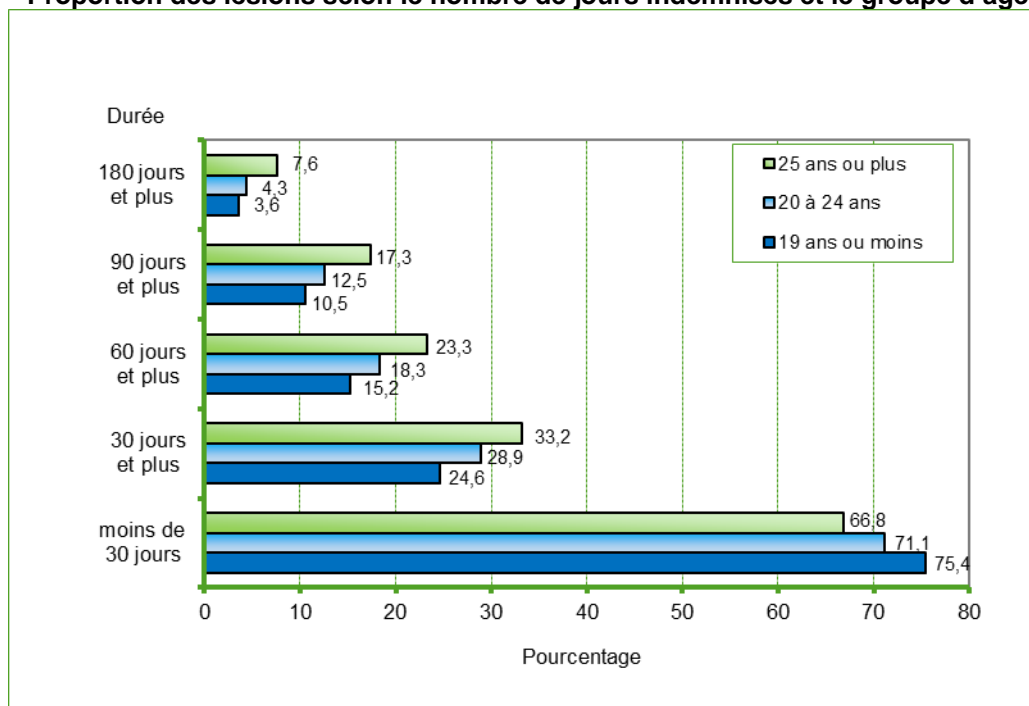
## 4.2 Proportion des lésions selon les jours indemnisés et lésions avec atteinte permanente

Chez les jeunes travailleurs, les lésions indemnisées qui atteignent un minimum de 30 jours d'indemnisation sont proportionnellement moins nombreuses que chez les travailleurs de 25 ans ou plus.

Pour la période des années 2012 à 2018, 6,9 % des lésions des jeunes travailleurs entraînent une atteinte permanente.

Le graphique ci-dessous montre que les jeunes travailleurs ont une plus faible proportion de lésions indemnisées 30 jours et plus que les travailleurs de 25 ans ou plus, qui eux en contrepartie voient davantage de lésions dépasser ce seuil de 30 jours. La différence s'accroît au fur et à mesure que le nombre de jours indemnisés augmente.

#### 4.2.1 Proportion des lésions selon le nombre de jours indemnisés et le groupe d'âge, 2020



Il y a 6,3 % des lésions de 2020 des 24 ans ou moins pour lesquelles la CNESST verse toujours des indemnités de remplacement du revenu (IRR) à la date de maturité des données, soit au 28 février 2021, alors qu'il y en a 10,4 % chez les 25 ans ou plus. Chez les plus jeunes, soit les 19 ans ou moins, c'est 4,9 % des lésions de 2019 qui reçoivent toujours de l'IRR alors que pour les 20 à 24 ans, la part est de 6,7 %.

Pour la période des années 2012 à 2018 (lecture de chacune des années au 28 février 2021), le nombre de dossiers des jeunes travailleurs pour lesquels une atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique (APIPP) a été reconnue s'est élevé en moyenne à un peu moins de 750 annuellement, soit 6,9 % des dossiers des jeunes travailleurs. Cette proportion est presque trois fois inférieure à celle observée (19,4 %) chez les 25 ans ou plus. Le taux d'APIPP pour cette même période est en moyenne de 7,8 % chez les travailleurs de 24 ans ou moins, en comparaison avec 10,3 % chez les travailleurs âgés de 25 ans ou plus. Ce taux est plus élevé chez les hommes de 24 ans et moins (8,3 %) que chez les femmes d'âge correspondant (6,1 %). Les jeunes hommes représentent 76,1 % des dossiers d'APIPP reconnue chez les jeunes.

#### 4.2.2 Nombre de dossiers avec APIPP selon l'année de la lésion et le groupe d'âge, 2012 – 2018

Année de la lésion	Groupe d'âge					
	24 ans ou moins		25 ans ou plus		Total	
	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%
2012	818	7,1	13 302	17,0	14 120	15,8
2013	761	6,9	14 156	18,3	14 917	16,9
2014	737	6,9	14 492	18,7	15 229	17,3
2015	773	7,4	14 698	19,0	15 471	17,7
2016	737	7,2	16 571	20,7	17 308	19,1
2017	724	6,7	17 996	21,1	18 720	19,5
2018	656	5,8	18 870	20,5	19 526	18,9
<b>2012-2018</b>	<b>5 206</b>	<b>6,9</b>	<b>110 085</b>	<b>19,4</b>	<b>115 291</b>	<b>17,9</b>

L'APIPP est observée au 28 février 2021.



### 4.3 Mois de survenance des lésions

Ordinairement, les jeunes se blessent plus fréquemment en juillet et en août. Pour les 20 à 24 ans, cependant, la COVID-19 est venue temporairement changer la donne.

Les jeunes travaillent tout au long de l'année, mais en plus forte proportion l'été, alors que les emplois qu'ils occupent passent de 509 500 en moyenne pendant l'année scolaire à 603 900 en août.

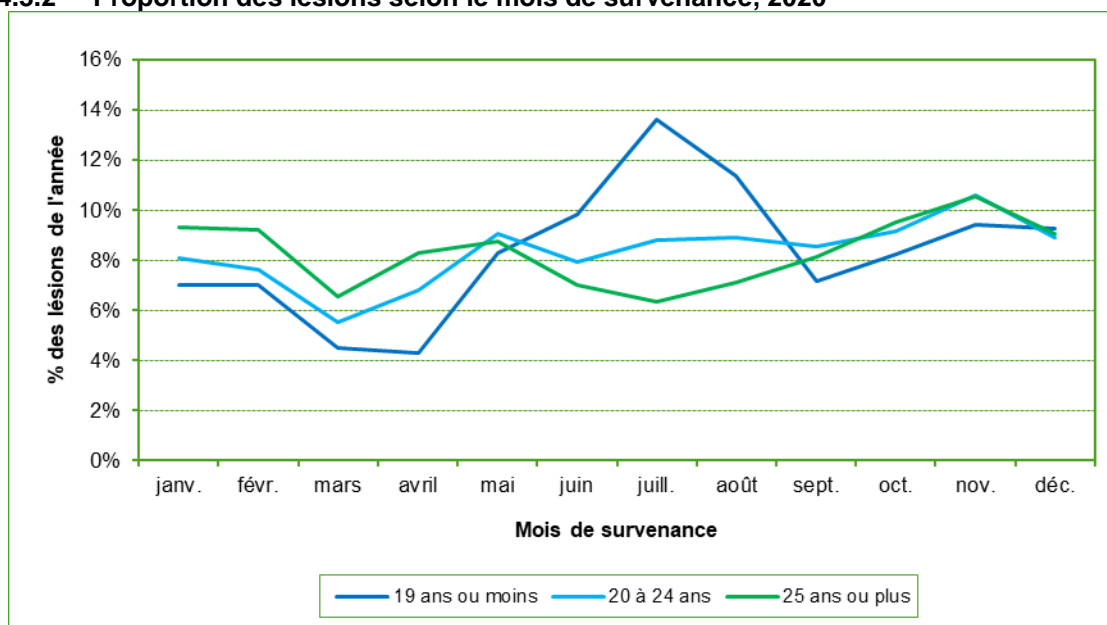
Au total pour l'année 2020, il y a près de trois fois moins de lésions chez les jeunes de 19 ans ou moins que chez ceux de 20 à 24 ans, soit 2 875 lésions, en comparaison avec 8 293. Chez les jeunes de 19 ans ou moins, c'est au cours de l'été que le nombre de lésions est le plus élevé, avec 392 en juillet et 327 en août. Les 20 à 24 ans ont été davantage touchés par les vagues d'éclosion de COVID-19 en milieu de travail, puisque c'est plutôt au mois de novembre (881) que le nombre de lésions est le plus élevé, suivi du mois d'octobre (762).

#### 4.3.1 Nombre de lésions par mois de survenance selon le groupe d'âge, 2020

Groupe d'âge	Mois de survenance de la lésion												Total
	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
19 ans ou moins	201	201	130	123	238	283	392	327	206	237	271	266	2 875
20 à 24 ans	670	631	459	566	750	657	731	738	710	762	881	738	8 293
24 ans ou moins	871	832	589	689	988	940	1 123	1 065	916	999	1 152	1 004	11 168
25 ans et plus	8 738	8 634	6 143	7 772	8 176	6 547	5 962	6 682	7 625	8 919	9 866	8 500	93 564
<b>Total</b>	<b>9 609</b>	<b>9 466</b>	<b>6 732</b>	<b>8 461</b>	<b>9 164</b>	<b>7 487</b>	<b>7 085</b>	<b>7 747</b>	<b>8 541</b>	<b>9 918</b>	<b>11 018</b>	<b>9 504</b>	<b>104 732</b>

La répartition des lésions selon le mois de survenance illustre le fait que les 19 ans ou moins subissent une plus grande proportion de leurs blessures au cours des mois de juillet et d'août, alors que c'est le cas aussi chez les 20 à 24 ans, mais dans une moindre mesure. Par ailleurs, cette période correspond à de plus faibles proportions de lésions chez les 25 ans ou plus.

#### 4.3.2 Proportion des lésions selon le mois de survenance, 2020



Les différences observées dans la répartition des lésions par mois selon les groupes d'âge sont tributaires de la fluctuation des emplois occupés au cours de l'année. Au plus fort de 2020, en août, 603 900 emplois

sont occupés par des jeunes de 24 ans ou moins, dont trois sur cinq (364 400, soit 60,3 %) sont à temps plein. Au cours des mois d'étude, soit de janvier à avril et de septembre à décembre, il y a en moyenne plus de 509 500 emplois occupés par des jeunes et 39,9 % de ces emplois sont à temps plein.

#### 4.3.3 Catégorie d'emploi par mois et groupe d'âge, 2020

Mois	Emploi temps plein				Emploi temps partiel			
	19 ans ou moins	20 à 24 ans	25 ans ou plus	% jeunes	19 ans ou moins	20 à 24 ans	25 ans ou plus	% jeunes
	N <sup>bre</sup> (x 1 000)	N <sup>bre</sup> (x 1 000)	N <sup>bre</sup> (x 1 000)	%	N <sup>bre</sup> (x 1 000)	N <sup>bre</sup> (x 1 000)	N <sup>bre</sup> (x 1 000)	%
Janvier	30,2	192,6	3 202,4	6,5	180,3	158,1	489,0	40,9
Février	20,9	205,3	3 209,0	6,6	189,5	161,4	492,8	41,6
Mars	22,5	183,3	3 122,7	6,2	144,7	127,1	402,8	40,3
Avril	30,3	144,2	2 748,9	6,0	94,6	86,9	373,1	32,7
Mai	42,1	194,3	3 019,8	7,3	104,0	77,0	369,0	32,9
Juin	75,3	240,8	3 175,7	9,1	119,7	89,2	414,7	33,5
Juillet	102,2	251,3	3 171,7	10,0	133,4	107,9	412,1	36,9
Août	108,4	256,0	3 203,5	10,2	134,7	104,8	396,5	37,7
Septembre	31,0	192,0	3 229,8	6,5	165,7	156,8	476,0	40,4
Octobre	17,9	177,8	3 238,5	5,7	161,1	168,6	471,2	41,2
Novembre	21,4	167,0	3 233,8	5,5	163,2	174,1	453,9	42,6
Décembre	23,2	166,4	3 195,7	5,6	170,5	147,4	475,5	40,1
<b>Moy.</b>								
Mois d'étude	24,7	178,6	3 147,6	6,1	158,7	147,6	454,3	40,3
Mois d'été	79,2	235,0	3 195,2	9,0	138,4	114,7	424,8	37,3

L'examen des lésions de 90 jours et plus d'indemnisation pour les années 2018 à 2020 démontre que les lésions plus lourdes surviennent à toutes les périodes de l'année, et ce, pour tous les groupes d'âge. Cependant, leur fréquence est un peu plus élevée au cours des mois d'été (juin à août) chez les jeunes et au cours des mois d'automne (septembre à décembre) chez les 25 ans ou plus.

#### 4.3.4 Moyenne mensuelle du nombre de lésions de 90 jours et plus d'indemnisation par période de l'année selon le groupe d'âge, 2018 – 2020

Groupe d'âge	Période		
	Janvier à mai	Juin à août	Septembre à décembre
19 ans ou moins	57	90	76
20 à 24 ans	239	310	296
<b>24 ans ou moins</b>	<b>296</b>	<b>400</b>	<b>372</b>
25 ans et plus	4 313	4 184	4 736
<b>Total</b>	<b>4 609</b>	<b>4 584</b>	<b>5 108</b>

Note : Les données de chacune des années sont lues au 31 décembre de l'année suivante.

## 5 Décès – 2020

### 5.1 Évolution historique du nombre de décès chez les jeunes

En 2020, le nombre de décès chez les jeunes s'élève à trois. Au cours des dix dernières années, en moyenne, plus de cinq travailleurs de 24 ans ou moins sont victimes d'un accident fatal au travail.

Au cours des dix dernières années, la proportion de décès chez les jeunes de 24 ans ou moins représente de 0 % à 11,8 % de l'ensemble des décès par accident. Dans ce groupe d'âge, tous les décès de la période sont causés par des accidents du travail.

#### 5.1.1 Nombre de décès selon la catégorie du dossier et l'âge au décès, 2011 – 2020

Catégorie du dossier et âge au décès		Année du décès									
		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Accident du travail	19 ans ou moins	1	1	2	3	0	1	0	1	3	1
	20 à 24 ans	7	6	4	3	0	5	4	6	3	2
	25 ans et plus	60	68	57	51	69	74	58	55	51	54
	<b>Total</b>	<b>68</b>	<b>75</b>	<b>63</b>	<b>57</b>	<b>69</b>	<b>80</b>	<b>62</b>	<b>62</b>	<b>57</b>	<b>57</b>
Maladie professionnelle	19 ans ou moins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	20 à 24 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	25 ans et plus	136	136	121	107	127	137	168	164	133	116
	<b>Total</b>	<b>136</b>	<b>136</b>	<b>121</b>	<b>107</b>	<b>127</b>	<b>137</b>	<b>168</b>	<b>164</b>	<b>133</b>	<b>116</b>
Total	19 ans ou moins	1	1	2	3	0	1	0	1	3	1
	20 à 24 ans	7	6	4	3	0	5	4	6	3	2
	25 ans et plus	196	204	178	158	196	211	226	219	184	170
	<b>Total</b>	<b>204</b>	<b>211</b>	<b>184</b>	<b>164</b>	<b>196</b>	<b>217</b>	<b>230</b>	<b>226</b>	<b>190</b>	<b>173</b>

Le nombre de décès par accident du travail est variable entre 2011 et 2020, mais il atteint son plus bas niveau, considérant l'ensemble des travailleurs, en 2014, 2019 et 2020.

En 2020, 57 décès par accident du travail ont été acceptés pour l'ensemble des travailleurs accidentés, soit le même nombre qu'en 2019. Parmi les décès de 2020, trois des victimes étaient âgées de 24 ans ou moins, incluant une personne âgée de moins de 20 ans. Une des trois victimes était une femme.

Ces trois décès cumulent 5,3 % des décès par accident pour l'année 2020, alors que les 24 ans ou moins représentaient 10,1 % des heures travaillées de l'année<sup>7</sup>.

7. Source des données de l'emploi : Institut de la statistique du Québec.

## 5.2 Secteurs des emplois et des décès chez les jeunes

En 2020, les décès reconnus chez les jeunes travailleurs se répartissent parmi trois secteurs SCIAN, la construction (1), la fabrication (1) et le commerce (1).

Chez les 25 ans ou plus, ce sont les secteurs de la fabrication (46) et de la construction (43) qui sont les plus touchés, avec respectivement 27,1 % et 25,3 % des décès. Les secteurs des administrations publiques, de l'extraction minière ainsi que le transport et entreposage arrivent aux rangs suivants avec respectivement 12,9 %, 9,4 % et 5,3 % des décès.

Chez les jeunes, le nombre de décès comparé au nombre d'emplois est élevé dans les secteurs de la construction et de la fabrication. À ces deux secteurs s'ajoute, chez les 25 ans ou plus, le secteur de l'extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz, qui montre le taux de décès le plus élevé (75 pour 100 000 travailleurs ETC).

### 5.2.1 Taux de décès, répartition des emplois et des décès par secteur SCIAN selon l'âge au décès, 2020

Secteurs	24 ans ou moins					25 ans ou plus				
	Emplois		Décès		Taux décès <sup>1</sup>	Emplois		Décès		Taux décès <sup>1</sup>
	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%		N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%	
Construction	18 322	5,5	1	33,3	5	185 760	6,3	43	25,3	23
Fabrication	27 117	8,1	1	33,3	4	420 214	14,3	46	27,1	11
Commerce	104 476	31,1	1	33,3	1	396 668	13,5	6	3,5	2
Administrations publiques	11 701	3,5	0	0,0	0	222 099	7,5	22	12,9	10
Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz <sup>2</sup>	1 583	0,5	0	0,0	0	21 248	0,7	16	9,4	75
Transport et entreposage	12 173	3,6	0	0,0	0	162 301	5,5	9	5,3	6
Soins de santé et assistance sociale	38 981	11,6	0	0,0	0	435 300	14,8	7	4,1	2
Autres services	5 979	1,8	0	0,0	0	87 715	3,0	6	3,5	7
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	13 817	4,1	0	0,0	0	95 873	3,3	4	2,4	4
Services d'enseignement	8 732	2,6	0	0,0	0	254 012	8,6	3	1,8	1
Agriculture <sup>2</sup>	3 311	1,0	0	0,0	0	20 407	0,7	3	1,8	15
Information, culture et loisirs	14 518	4,3	0	0,0	0	96 461	3,3	2	1,2	2
Autres secteurs	74 719	22,3	0	0,0	0	548 546	18,6	3	1,8	1
<b>Total</b>	<b>335 431</b>	<b>100,0</b>	<b>3</b>	<b>100,0</b>	<b>1</b>	<b>2 946 602</b>	<b>100,0</b>	<b>170</b>	<b>100,0</b>	<b>6</b>

<sup>1</sup> Le taux de décès est le nombre de décès dans le secteur divisé par le nombre d'emplois en équivalent à du temps complet (ETC). Le résultat est multiplié par 100 000.

<sup>2</sup> Pour les secteurs Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz et Agriculture, les données sur l'emploi et les heures travaillées sont de faible précision pour les 24 ans ou moins.

### 5.3 Circonstances des décès

---

*En 2020, les décès par accident chez les jeunes de 24 ans ou moins découlent principalement de contacts avec des objets ou de l'équipement (2).*

---

En 2020, les genres d'accident ou d'exposition causant des décès par accident chez les jeunes sont les contacts avec des objets ou de l'équipement (2) et les accidents de transport (1).

#### 5.3.1 Causes et circonstances des décès par accident chez les jeunes<sup>1</sup>, 2020

Genre d'accident	N <sup>bre</sup>	Détails des circonstances de la lésion ayant mené au décès
Contacts avec objet ou équipement	2	Écrasé ou coincé par des objets qui roulent, glissent ou se déplacent
Accidents de transport	1	Capotage
<b>Total</b>	<b>3</b>	

<sup>1</sup> Il s'agit des travailleurs ayant 24 ans ou moins lors du décès.

Les professions exercées par ces travailleurs au moment de leur accident sont :

- camionneurs (1);
- concierges, service domestique et nettoyage (1);
- vendeurs ambulants et colporteurs (1).

Le nombre d'années d'expérience de ces trois jeunes travailleurs est indéterminé.





Pour nous joindre  
[cnesst.gouv.qc.ca](https://cnesst.gouv.qc.ca)  
**1 844 838-0808**